

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



## SEANCE DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_11\_5**

Intitulé : **ATTRIBUTION DU RIFSEEP AUX TECHNICIENS GROUPE DE FONCTION B2**

*Administration générale - Ressources humaines - Régime indemnitaire*

\*

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle La Grange, commune des Hauts-de-Caux, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 3 novembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 3 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 30      Représentés : 11

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Monsieur Dominique MACE, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Charlotte MASSET, Madame Dominique TALADUN

**Absents représentés :**

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Eric RENEE donne pouvoir à Monsieur Louis EUDIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Denise HEUDRON, Madame Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Christophe ADE, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Françoise DENIAU

**Administration :**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Par délibération proposée ce jour il a été proposé de transformer le grade de l'agent recruté sur le poste de responsable de l'instruction du droit des sols afin de recruter un agent sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de décembre 2021.

Lors des Conseils Communautaires des 15 novembre 2018 et 23 mai 2019 puis par décisions des 28 avril 2020, 15 octobre 2020 et 23 septembre 2021, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été adoptée pour une mise en application à compter des 1<sup>er</sup> juillet 2019, 1<sup>er</sup> mai 2020 et 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour les cadres d'emplois suivants :

- Pour la catégorie A : attachés, conservateurs des bibliothèques, bibliothécaires, ingénieurs, puéricultrices territoriales, et éducateurs de jeunes enfants.
- Pour la catégorie B : rédacteurs, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, techniciens.
- Pour la catégorie C : adjoints administratifs, adjoints du patrimoine, adjoints techniques, agents de maîtrise.

Il est rappelé que la collectivité ne peut délibérer que sur les cadres d'emplois dont les textes sont parus et uniquement sur les grades existants au tableau des effectifs.

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Par conséquent, il est aujourd’hui proposé d’attribuer et de poursuivre la mise en place de l’indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l’expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) aux cadres d’emplois et groupes de fonction dernièrement recrutés par ce régime indemnitaire.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l’application du premier alinéa de l’article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d’Etat,

vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, ce décret modifie le décret 91-875 du 6 septembre 1991 qui est désormais composé de deux annexes : Annexe I : Tableau des corps « historiques » de correspondance Annexe II : Tableau des corps « provisoires » de correspondance

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau le 2 novembre 2021,

**Article 1<sup>er</sup> – Les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la délibération du 23 mai 2019 restent inchangés.**

**Article 2 – Il est décidé d’attribuer l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise et le complément indemnitaire annuel aux cadres d’emplois des techniciens territoriaux appartenant au groupe de fonction B2 ainsi qu’il suit :**

Cadre d’emplois : Techniciens Territoriaux

**Groupe de fonctions pour le Cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE		Montants plafonds CIA (identiques ETAT)
		ETAT	CCYN	
		Part « fonctions + expérience professionnelle »	Part « fonctions + expérience professionnelle »	
Group e B2	Responsables de services	16 015,00 €	16 015,00 €	2 185,00 €

**Article 3** – Les articles 5, 6, 7 et 8 de la délibération du 23 mai 2019 restent inchangés.

**Article 4** – La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Article 5** – les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget principal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

